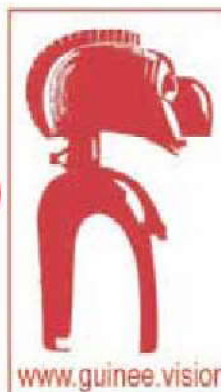


HOROYA

Quotidien national



"Notre voix
résonne plus fort
que jamais grâce
à nos initiatives
pour une coopé-
ration africaine et
internationale
plus intégrée et
solidaire."

Le Général d'Armée
Mamadi Doumbouya



N°8317 DU LUNDI 11 AOÛT 2025 * 64^{ème} ANNÉE www.horoya.net - horoya 1958@gmail.com PRIX : 2000 GNF



www.arsjpa.gov.gn
info@arsjpa.gov.gn
+224 612 13 03 03/ 612 13 04 04
Kaloum, Boulbinet
cité des Nations villa 33

ARS JPA

Jouez de manière responsable:
Contrôlez votre argent
Contrôlez votre Temps.

TELEREALITE



L'Afrique célèbre Yuyu, la nouvelle Reine

P.14

INCENDIE A MADINA

Des pertes énormes enregistrées



P.13

MARIAGE

Une institution entre traditions et modernité

P.15



STARTIMES SOLAR
Dynamisez votre vie



612-34-25-15

**KIT SOLAIRE
COMPLET
100% HYBRIDE**



DEFENDRE LA REPUBLIQUE PAR LES IDEES ET LE VIVRE ENSEMBLE

SIMANDOU

Guinée

HOROYA
Quotidien national

QHoroaya
Journal Horoya
www.horoya.net

POUR VOS ABONNEMENTS

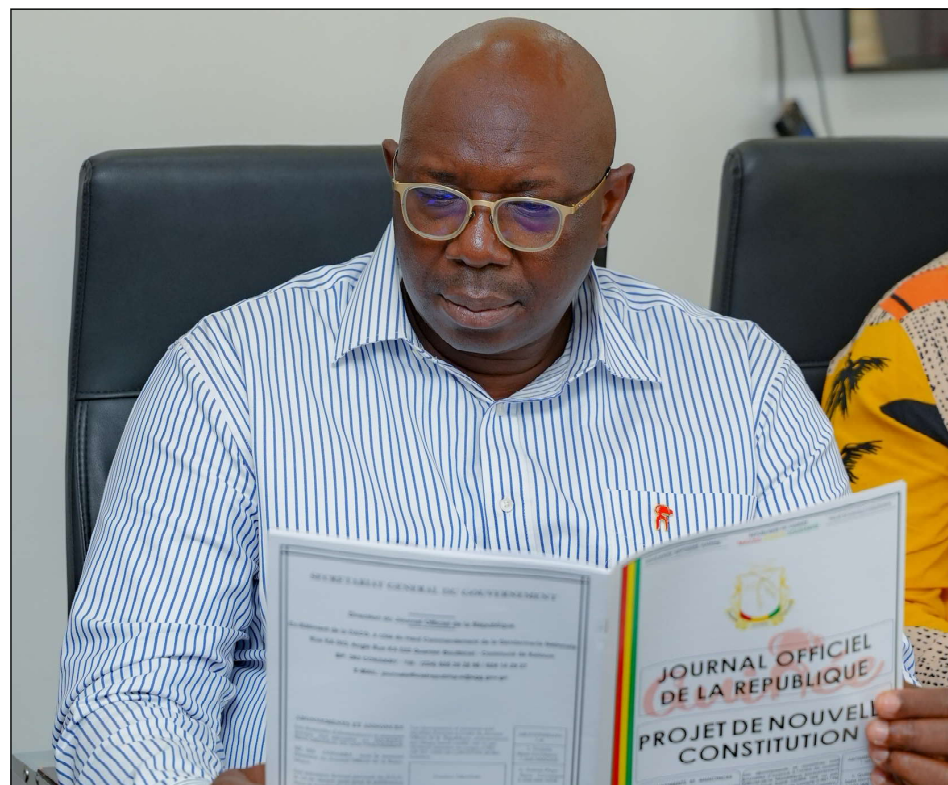
Siège dans l'enceinte de la RTG Boulbinet - Kaloum
Tél: +224 664 633 212 / 623 490 130 - BP ; 191 Conakry
Email : horoya1958@gamil.com

PROJET DE NOUVELLE CONSTITUTION

Ibrahima Koné présente la vision du CNRD aux Guinéens des États-Unis

Ibrahima Koné, Directeur Général du quotidien national Horoya, a récemment participé à la convention des Diarra Sankaranka à Philadelphie, aux États-Unis. Cette rencontre a été l'occasion pour lui de renforcer les liens avec la diaspora guinéenne et de présenter les principaux axes du projet de nouvelle constitution, ainsi que les innovations qu'il apporte.

Il a également mis en avant les réalisations majeures de la transition conduite par le CNRD, notamment le développement des infrastructures, avec des routes, des hôpitaux et des établissements scolaires modernes ; Le recrutement de nombreux jeunes diplômés dans la fonction publique ; L'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires, avec des primes et des avantages sociaux ; La mise en place de bourses pour les étudiants des écoles supérieures professionnelles ; Le renforcement des capacités des forces de défense avec des équipements modernes ;



La reconnaissance de la diaspora comme

partenaire stratégique dans la gouvernance nationale ; La facilitation de l'accès aux documents de voyage, notamment les passeports, pour les citoyens guinéens de l'étranger.

Ces réalisations ont été bien accueillies par la communauté guinéenne, qui a exprimé sa gratitude au ministre de l'Information et de la Communication, Fana Soumah, pour ses efforts dans la relance de l'interconnexion au niveau national. Grâce à cela, les citoyens peuvent désormais

accéder aux informations et suivre les actualités partout sur le territoire.

«Aujourd'hui, on peut écouter les nouvelles partout où l'on se trouve en Guinée», a témoigné un membre de la diaspora, soulignant ainsi l'impact positif de cette transformation numérique. Cette mission a réaffirmé le rôle important de la diaspora dans le développement du pays et a montré la volonté des autorités de bâtir une Guinée inclusive et connectée.

Transcription : Amadou Mouctar

JEDDAH (ARABIE SAOUDITE)

La journée de vulgarisation du projet de la nouvelle constitution

Le Consulat Général de la République de Guinée à Jeddah a organisé la journée de vulgarisation du projet de la nouvelle Constitution le lundi 4 août 2025 dans les locaux de la mission consulaire.

Cette cérémonie présidée par Dr. Mohamed Amine Savané, Consul Général, a mobilisé les compatriotes de la juridiction consulaire de Djeddah, Makkah, Médine, Abha et Taif, composés de Fonctionnaires Internationaux de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI), de la Banque Islamique de Développement (BID), d'enseignants, de

commerçants, d'étudiants, de religieux, de femmes et de jeunes.

Le Consul Général a saisi cette occasion pour revenir sur la portée de la nouvelle Constitution pour tous les guinéens en général et ceux de l'étranger en particulier. Il a appelé les compatriotes à une lecture complète et une large diffusion du document au sein de la communauté guinéenne de notre juridiction.

Quant aux Cadres du



Consulat Général, il leur a exprimé la nécessité d'une multiplication du

projet de la nouvelle Constitution auprès de nos compatriotes, conformément aux instructions des hautes autorités de notre pays.

Enfin, le Consul Général a procédé à la remise officielle d'une copie du projet de la nouvelle Constitution à chaque compatriote présent à la cérémonie, qui a pris fin par les prières et les bénédictions des Sages pour le rayonnement de la paix et du développement socio-économique de notre pays.



HOROYA
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GENERAL

Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE

Marie Louise Diallo
Tél: 623 69 38 86 marielouisediallo1@gmail.com

REDACTEUR EN CHEF

Amadou Kendessa Diallo
Tél: 622 48 10 45 kenssa2@gmail.com

SECRETAIRE GENERAL

Jean Marie Morgan
Tél: 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com

RUBRIQUE POLITIQUE & ECONOMIE

Lansana Sarr 628 97 19 33
Th. Kalifatou Doumbouya 624 69 31 55

RUBRIQUE EDUCATION & SOCIETE

Balla Yombouno 628 74 23 08
Sékouba Kourouma 628 00 36 63

Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE CULTURE & SPORT

Maïmouna Bangoura 622 21 12 26
Ibrahima Sory Bangoura 625 21 78 24

CHEF SERVICE RESEAUX SOCIAUX

Mamadou Mouctar Diallo 622 32 39 58

CHEF SERVICE FABRICATION

Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

RESPONSABLE SITE

Youssef Hawa Kéita Tél: 622 28 54 00

CHEF SAF

Aïssata Bilivogui 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL & RECOURS

Diaka Sanoh Tél: 622 33 13 57

DISTRIBUTION

Alpha Saliou Diallo 628478037
Lébé Doré

ARCHIVES

Sââ Adolphe Kondano 627 99 64 74

PHOTO

Lamine Sylla 621 70 61 16

CONSTITUTION 2025

Les médias guinéens unis pour la vulgarisation

À quelques semaines du référendum constitutionnel prévu pour le 21 septembre 2025, le ministère de l'Information et de la Communication, en partenariat avec le Fonds d'Appui au Développement des Médias (FADEM), a lancé une vaste campagne de sensibilisation à destination des professionnels de la presse. C'est dans ce cadre qu'une rencontre d'échanges s'est tenue la semaine dernière dans la salle de conférence du département sis à Koloma, réunissant les représentants des médias publics et privés ainsi que les associations professionnelles.



Sous l'impulsion du ministre Fana Soumah, cette initiative marque le coup d'envoi d'une campagne de vulgarisation ambitieuse visant à rendre les innovations de la nouvelle Constitution accessibles à toutes les couches de la population. « Ce n'est pas seulement la RTG ou les médias du service public. C'est vraiment l'ensemble des médias que nous avons besoin d'impliquer », a déclaré le ministre appelant au passage à la nécessité d'une mobilisation inclusive des acteurs médiatiques.

Poursuivant, le ministre a également souligné les efforts déjà engagés à l'intérieur du pays : « Depuis deux semaines, nous sommes dans la dynamique de vulgarisation. Partout où nous sommes passés, nous avons rencontré les médias pour leur présenter le projet. Il faut que les journalistes soient fortement impliqués. »

Animé par le Conseiller juridique du Ministère de l'Information et de la Communication, l'atelier a permis aux journalistes de s'approprier les enjeux du texte soumis au vote. Présentations, débats interactifs et partages d'expériences ont rythmé la journée, avec pour objectif de doter les professionnels de la presse d'outils clairs et efficaces pour informer la population.

Souleymane Bah, Directeur général du FADEM, a précisé : « Ce projet va permettre de comprendre, en collaboration avec notre conseil juridique, les contours et les enjeux afin de permettre à nous, les journalistes, de vulgariser sur le terrain auprès de la population à la base. »

De son côté, Alpha Abdoulaye

Diallo, représentant des médias privés, a salué l'initiative tout en réaffirmant l'engagement des journalistes guinéens : « L'un des principes du journalisme consiste à servir les intérêts du citoyen. Nous restons debout pour vulgariser ce projet de

nouvelle Constitution, ce projet de loi suprême de notre pays, duquel dépend la vie de notre profession. »

Lors de la rencontre, Sékou Paul Yaradouno, conseiller juridique du ministère, a



présenté les principales réformes contenues dans le projet de Constitution. Il s'agit entre autres de la création d'un Parlement bicaméral : Assemblée nationale + Sénat pour une meilleure

représentation territoriale, d'un mandat présidentiel allongé à 7 ans, renouvelable une seule fois, la création d'une Cour spéciale de justice pour juger les hauts responsables pour haute trahison ou délits commis en fonction, la scolarité obligatoire de 5 à 17 ans, avec gratuité garantie par l'État, la valorisation des langues nationales, l'interdiction de la peine de mort, l'ouverture aux candidatures indépendantes pour l'élection présidentielle.

La cérémonie a pris par la remise d'exemplaires du projet de Constitution aux participants, symbolisant l'engagement du gouvernement à favoriser une appropriation citoyenne du texte.

À travers cette campagne, les autorités espèrent que les médias joueront pleinement leur rôle de relais entre les institutions et le peuple, dans un esprit de transparence et de participation démocratique.

Amadou Mouctar Diallo

GRANDE CHANCELLERIE

Session de vulgarisation du projet de nouvelle Constitution

Pour informer sur les dispositions du projet de la nouvelle Constitution, expliquer les changements majeurs par rapport à l'ancienne Constitution, sensibiliser sur les droits, devoirs et implications pour les citoyens, enfin favoriser l'appropriation populaire du texte constitutionnel, la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux de Guinée a organisé le 07 août 2025 une séance de vulgarisation du projet de nouvelle Constitution, paru au Journal Officiel le 30 juin 2025.

A cette occasion, le Secrétaire Général de la Grande Chancellerie a cité quelques innovations du projet de nouvelle Constitution, mais avant, il a informé que la Constitution, aussi appelée LOI FONDAMENTALE est le texte juridique suprême d'un État qui définit les principes fondamentaux de l'organisation politique, les droits et devoirs des citoyens et les règles de fonctionnement des institutions.

Quelques innovations du projet de nouvelle Constitution, :

La gratuité de l'éducation ainsi que l'accès obligatoire des enfants de cinq (5) ans au plus tard et leur maintien à l'école au moins jusqu'à l'âge de 17 ans (fille et garçon).

La gratuité de l'enseignement jusqu'à l'Université ainsi que dans les institutions d'enseignement public.

La valorisation des langues

nationales.

La Commission Nationale de l'Éducation Civique et des Droits de l'Homme pour l'instauration et la promotion de la culture démocratique dans notre pays.

L'instauration de la candidature indépendante à toute les élections (locale et nationale).

L'instauration du bicaméralisme (Assemblée Nationale et Sénat).

La couverture santé universelle qui donne l'accès aux soins de qualité à tous les citoyens.

L'affirmation de l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans ses rapports



avec les autres membres du Gouvernement ainsi qu'avec les autres grands commis de l'État.

La sanction de toute conduite inappropriée des agents de l'État reposant sur l'appartenance clanique, régionaliste, ethnique, religieuse.

L'obligation pour l'État d'accompagner les collectivités décentralisées par l'attribution des ressources.

La durée du mandat présidentiel fixé à sept (7) ans.

Après les échanges et visiblement satisfait, le personnel de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux de Guinée s'est réjoui de la clarté de cette communication et s'engage à exprimer son adhésion au projet de nouvelle CONSTITUTION en allant voter massivement « le oui » le jour du scrutin fixé au 21 septembre 2025.

LES INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES

Les arrêts de la Cour constitutionnelle s'imposent à tout citoyen...

Elles constituent le Pouvoir judiciaires comme consacré dans l'article 41, aliéna 2 de la deuxième partie du projet de constitution. Cet aliéna notifie que les Institutions juridictionnelles sont composées par la Cour Suprême, la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes et la Cour spéciale de Justice de la République.

Plus loin, dans l'article 139, il est indiqué que les Institutions prévues dans l'article 41 exercent, avec les autres cours et tribunaux, de la République, le pouvoir judiciaire, sous-réserve des statuts particuliers de la Cour constitutionnelle. Celle-ci, dans l'article 140 est considérée comme la juridiction compétente en matière constitutionnelle, électorale, de liberté et de droits fondamentaux.

A ce titre elle :

a-garantit l'exercice des droits fondamentaux de la personne humaine et libertés publiques

b- juge de la constitutionnalité des lois, des ordonnances ainsi que de la conformité des traités et des accords internationaux de la Constitution ;

c-veille à la régularité des élections nationales et des référendums dont elle examine les recours et proclame les résultats définitifs ;

d- veille au respect de la répartition des attributions constitutionnelles des Institutions de la République ;

e- reçoit le serment du président de la République et des Institutions d'appui à la gouvernance démocratique

f- rend des avis sur saisine des Institutions de la République conformément aux dispositions prévues par la présente Constitution ;

g- statue sur l'inconstitutionnalité soulevée devant elle par voie d'action (Ndr-la voie d'action en droit vise à contester un acte juridique autrement dit l'annulation ou la modification de l'acte), ou devant les juridiction, par voie d'exception (Ndr-un acte juridique qui permet de soulever l'illégalité de l'acte de manière incidente, autrement dit contester l'illégalité de l'acte et de le rendre inapplicable dans le cadre d'un litige;

h- statue sur les recours formés contre les actes du Président de la République en applications de certains articles précédents.

Par ailleurs, dans les articles 141, 142 et 143, il est souligné qu'avant la ratification des Conventions, des Traités ou des accords internationaux, la Cour constitutionnelle doit être obligatoirement saisie par le Président de la République, par le Président de l'Assemblée nationale ou par le Président du Sénat du contrôle de leur conformité avec les lois de la République. Lorsque la Cour constitutionnelle conclut qu'une clause de la Convention, du



Traité ou de l'Accord international n'est pas conforme à la Constitution, la ratification n'intervient qu'à la suite de la modification de la disposition incompatible de la Constitution. Ce qui suppose qu'une loi autorisant la ratification ou l'approbation d'une Convention, d'un Traité ou d'un Accord international n'est promulguée que lorsqu'elle a été déclarée conforme à la Constitution.

Il va de même pour les lois organiques avant leur promulgation et les règlements intérieurs des Institutions de la République avant leur mise en application. Tout ceci démontre à suffisance de la prise en compte des préoccupations des citoyens à tous les niveaux

La Cour constitutionnelle peut être aussi saisie par le Premier ministre, un dixième au moins des députés ou des sénateurs ou par la Commission nationale de l'Education civique et des Droits de l'homme aux fins du contrôle de constitutionnalité des lois ordinaires avant leur promulgation.

Dans l'article 143, il est indiqué que toute association agréée peut saisir directement par voie d'action la Cour constitutionnelle de l'inconstitutionnalité d'une loi.

Plus loin, il est aussi disposé que le Premier ministre, le Président la Commission nationale de l'Education civique et des Droits de l'Homme et le Président de la Commission nationale pour le développement, peuvent, à la suite d'une délibération favorable de la séance plénière de leurs Institutions respectives, directement saisir la Cour constitutionnelle, aux fins du contrôle de la conformité à la Constitution d'une loi promulguée et appliquée.

Egalement dans l'aliéna suivant est consacré ce qui suit : Toute personne peut, à l'occasion d'une affaire qui la con-

cerne, soulever l'exception de l'inconstitutionnalité d'une loi devant la juridiction saisie de fond (Ndr-la juridiction peut être amenée à examiner à la fois le fait et le droit de l'affaire) et ensuite, sans statuer, renvoie à la Cour constitutionnelle.

L'article 144 stipule : Les arrêts de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Ils s'imposent aux pouvoirs publics, aux forces

de défense et de sécurités, aux autres juridictions ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

La loi punit quiconque entrave l'exécution des décisions de la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle est composée, comme le consacre l'article 145 de onze (11) membres de nationalité guinéenne, choisis pour leur compétence et

pour leur probité morale et intellectuelle et ayant 40 ans au moins. Ils ont un mandat de 9 ans non renouvelable et sont désignés par les magistrats, les enseignants-chercheurs, la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Sénat, les avocats avec une expérience de 10 à 15 ans dans leurs différentes professions. La nomination par décret les membres de la Cour constitutionnelle intervient à la suite de l'avis du Sénat consécutif à une séance de huis-clos des personnalités proposées.

Il est aussi indiqué que les juges constitutionnels sont inamovibles pendant la durée de leur mandat et sont justiciables de la Cour Suprême. Un juge constitutionnel ne peut être ni poursuivi, ni arrêté, ni détenu sans l'autorisation de la Cour constitutionnelle sauf en cas de crime ou délit flagrant. Dans ce cas, le bureau de la Cour constitutionnelle en est informé dans un délai n'excédant pas 24 heures.

Lansana Sarr

COYAH

Lancement de la vulgarisation du projet de la nouvelle Constitution

Les autorités préfectorales et communales de Coyah ont procédé, ce jeudi 7 août, au lancement officiel de la campagne de vulgarisation du projet de la nouvelle Constitution. La cérémonie, tenue à la Maison des jeunes de Coyah, a mobilisé un grand nombre de citoyens...

Elle était présidée par le préfet, le colonel Yaya Kalissa, en présence du président et du vice-président de la délégation spéciale, ainsi que du représentant des ressortissants et filles de Coyah, Elhadj Aly Jamal Bangoura.

Au cours de cette rencontre, le contenu du projet de la nouvelle Constitution a été brièvement présenté aux citoyens dans les principales langues nationales. Le vice-président de la délégation spéciale, Abou Kalla Camara, a salué les efforts du gouvernement guinéen pour rendre ce texte accessible à tous.

Pour sa part, le préfet de Coyah, le colonel Yaya Kalissa, a exprimé sa satisfaction face à la forte mobilisation : « Depuis que le gouvernement a partagé le projet de la nouvelle Constitution avec les différentes



préfectures du pays, nous avons mis en place des mécanismes pour assurer le bon déroulement de cette activité dans notre préfecture. Depuis mardi, nous sillonnons toutes les communes de Coyah. Partout où nous sommes passés, le contenu de ce texte a été expliqué aux citoyens dans nos langues nationales. »

Il a, par ailleurs, invité les chefs de quartier à relayer l'information au sein des ménages et dans les lieux publics. Le colonel Kalissa a assuré que les équipes poursuivront les séances d'explication sur le terrain jusqu'au jour du scrutin référendaire.

Abdoulaye Keita

RENFORCEMENT DE LA COOPERATION GUINEE-UNOPS

Une délégation des nations unies reçue à la Primature

Le Premier ministre, Amadou Oury Bah, a reçu en audience le mardi 5 août 2025, une délégation du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conduite par Madame Sonja Leighton-Kone, Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS et Sous-secrétaire générale des Nations Unies.

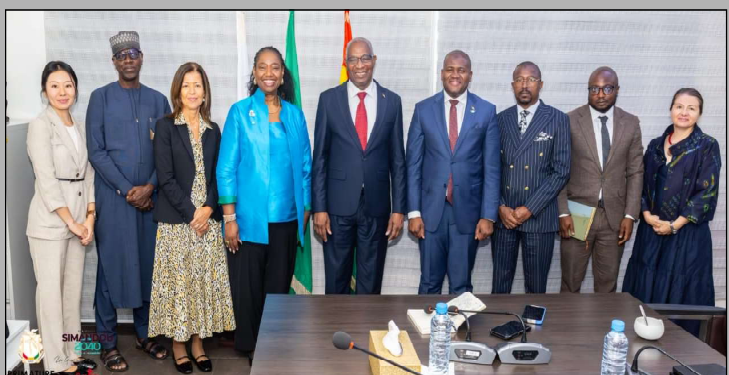


Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre la République de Guinée et l'UNOPS, bras opérationnel des Nations Unies en matière d'infrastructures, de marchés publics et de renforcement des capacités.

À l'issue de l'entretien, la

visite à évaluer les progrès réalisés et à approfondir notre coopération », a déclaré Madame Sonja.

Elle a également exprimé son intérêt pour la Vision SIMANDOU 2040, évoquée lors de ses échanges avec le Premier ministre : « Le Chef du Gouvernement a été très réceptif. Nous avons



diplomate onusienne a salué l'engagement des autorités guinéennes et a réaffirmé la volonté de son institution d'accompagner durablement la Guinée.

« Nous sommes présents dans le pays depuis 2014. Nous avons soutenu plusieurs projets dans les domaines de la santé, des infrastructures routières et de la protection de l'environnement. Cette visite

discuté de l'appui que l'UNOPS peut apporter à la mise en œuvre de cette vision ambitieuse. »

Le Gouvernement, sous le leadership du Président Mamadi Doumbouya, et la conduite du Premier ministre, réaffirme son engagement à renforcer cette coopération stratégique au service du développement national.

Alhassane Barry

SONFONIA

Le centre de santé "Madame Lauriane Doumbouya" inauguré

La commune de Sonfonia a vécu un moment historique ce vendredi 8 août 2025 avec l'inauguration du Centre de santé amélioré «Madame Lauriane Doumbouya», en présence d'une forte délégation ministérielle. Ce centre de santé, doté d'un plateau technique complet, est le fruit du programme de construction de 50 centres de santé à travers le pays, initié par le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, dirigé par Dr Oumar Diouhé Bah.

Le centre de santé amélioré « Madame Lauriane Doumbouya » est un établissement de 18 pièces qui offre des services de consultations curatives, de soins préventifs, de maternité, de vaccination et de prise en charge de la santé infantile. Il s'agit d'un projet intégré au programme Simandou 2040, qui vise à offrir des services de santé de qualité, équitables et adaptés à toutes les régions, y compris les zones rurales et enclavées.

La présidente de la délégation spéciale de Sonfonia, Madame



spécialisée, un bloc opératoire, une maternité, un laboratoire d'analyses médicales, un service d'hospitalisation de 18 lits, ainsi que des locaux annexes pour la logistique.»

Simandou 2040. Il a précisé que le financement provient entièrement du Budget National de Développement, fruit d'une synergie gouvernementale.

Le représentant du ministre directeur de cabinet de la Présidence, Yaya Sow, a exhorté les habitants à veiller à la pérennité de l'ouvrage, qui est non seulement un bâtiment mais un espace de vie, de soins et d'espoir.

Le centre de santé amélioré « Madame Lauriane Doumbouya » devrait renforcer l'accès aux soins dans la commune de Sonfonia et

contribuer à améliorer les indicateurs de santé maternelle, néonatale et infantile dans la zone.

Amadou Mouctar Diallo



Madina Dansoko, a exprimé sa gratitude au président de la Transition et à son épouse pour ce don précieux à la communauté. Elle a également rendu hommage à la Première Dame de la République de Guinée, Madame Lauriane Doumbouya, pour son engagement en faveur du bien-être des Guinéens.

Le ministre de la Santé, Dr Oumar Diouhé Bah, a souligné que ce centre de santé illustre parfaitement le pilier «santé et bien-être» du programme

Le chef de projet, Alsény Diawara, a détaillé la composition des infrastructures : « L'ouvrage comprend un bâtiment principal abritant les services de consultation générale et



COMITE INTERPARTIS

Vers une concertation inclusive pour le référendum constitutionnel

En prélude au scrutin référendaire prévu le 21 septembre 2025, le ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation (MATD), par le biais de la Direction générale des élections (DGE), a officiellement instauré ce mercredi 6 août 2025, le Comité Inter-Parties. Cette structure vise à renforcer la concertation technique entre les différents acteurs sociopolitiques impliqués dans le processus électoral.



Cette rencontre a réuni plusieurs figures clés, notamment le ministre de l'Administration du territoire, Ibrahima Kalil Condé, le porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, des membres du Conseil national de la transition (CNT), ainsi que des représentants des partis politiques, de la société civile, d'institutions nationales et de partenaires techniques et financiers.

Selon Mme Djénabou Touré, Directrice générale des élections, le Comité se veut être un cadre d'informations, d'échanges et de concertation inclusive : « Le comité technique interpartis est un espace ou un cadre de concertation technique, d'information et d'échange de tous les acteurs sociopolitiques.

Il s'agit de recueillir les avis et les suggestions des partis politiques, de la société civile, des institutions nationales mais également des partenaires techniques

et financiers sur les différentes étapes du processus électoral. »

Interrogée sur le timing de la mise en place du Comité, Mme Touré a défendu la démarche : « La Direction générale des élections vient d'être instituée comme organe central en charge du référendum. Après notre installation, il était crucial d'établir un mécanisme de dialogue technique pour garantir l'inclusivité du processus. »

Par ailleurs, elle a également souligné les efforts de régularisation des partis politiques entamés depuis trois ans : « Nous sommes passés de 46 partis évalués à 126 aujourd'hui. Ce travail de fond est indispensable pour une participation équilibrée. »

Pour sa part, Ibrahim Ab Sylla, président du parti Nouvelle génération pour la République (NGR), s'est félicité de cette initiative : « C'est essentiel. Dans ce

sens qu'il y aura des travaux internes qui vont se passer entre nous et les autres partis, la société civile, le gouvernement et tout le reste. C'est essentiel. Ce n'est pas tard, il n'est pas arrivé très tard. Non, pas du tout. Mais quand même, nous pouvons faire ce que nous pouvons afin qu'on aboutisse à une fin heureuse pour tout le monde.

La Constitution est nécessaire pour le pays. C'est pourquoi je donnerai un mot d'ordre à tous mes membres de mon parti de participer et de supporter cette Constitution pour que nous nous puissions aller de l'avant et pour qu'on puisse normaliser les choses dans nos pays. »

De son côté, Bouna Keïta du Rassemblement pour une Guinée Prospère a salué la démarche : « Ce comité représente une avancée majeure dans la reconnaissance et l'implication des partis dans le processus référendaire. »

Alors que les préparatifs s'accroissent, la mise en place du Comité interpartis marque une étape clé dans l'organisation du référendum.

Pour de nombreux leaders, le vote constitutionnel est un tournant crucial pour la consolidation de l'État guinéen et la normalisation des institutions.

Mohamed Dramé

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS

COMMUNIQUÉ
N°001/MATD/DGE/2025

Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, à travers la Direction Générale des Élections (DGE), constate avec préoccupation la tenue, depuis quelques jours, de campagnes relatives au référendum constitutionnel, initiées de manière unilatérale par certains citoyens sur le territoire national.

Cette attitude constitue une violation des dispositions de la loi **L/2025/012/CNT** fixant les modalités d'organisation du référendum constitutionnel en République de Guinée, notamment de son **article 17**, intitulé : **De l'ouverture et de la clôture de la campagne référendaire**, aux termes duquel : « la campagne pour le référendum constitutionnel est ouverte 21 jours avant la date du scrutin. Elle est close 48 heures avant la date du scrutin. Pendant la campagne, les réunions et les manifestations publiques se tiennent dans le respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs. Les dates et heures d'ouverture et de clôture de la campagne référendaire sont fixées par décret du Président de la République, 30 jours au moins avant la date du scrutin ».

En conséquence, la Direction Générale des Élections (DGE), invite instamment l'ensemble des citoyens à s'abstenir de toute activité assimilable à une campagne liée au référendum constitutionnel, en vue de se conformer strictement aux dispositions légales en vigueur.

la Direction Générale des Élections (DGE), tient à préciser que cette invite ne vise aucunement la campagne officielle de vulgarisation du projet de nouvelle Constitution, en cours sur l'ensemble du territoire national.

Conakry, le 08 Août 2025

La Directrice Générale

Directrice Générale
DGE
Mme CAMARA Dienabou TOURE

**Lire Horoya
c'est bien, s'y
abonner c'est
mieux**

GESTION PUBLIQUE

Le MEF signe des contrats avec ses directions

Le ministère de l'Économie et des finances (MEF) a franchi une étape décisive dans sa démarche de modernisation et d'amélioration de la gestion publique. Lors d'une cérémonie officielle présidée mercredi, 6 août 2025 par le ministre Mourana Soumah, des contrats de performance ont été signés entre le ministère et ses différentes directions générales et nationales.



Cette initiative stratégique, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'administration, vise à renforcer la responsabilité, à optimiser l'efficacité des services publics et à garantir une meilleure utilisation des ressources de l'État.

Ces contrats de performance ne sont pas de simples documents administratifs, mais de véritables feuilles de route opérationnelles. Chaque direction s'engage à atteindre des objectifs précis et mesurables sur une période déterminée. Ces objectifs couvrent des domaines variés, tels que : l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et douanières ; la rationalisation des dépenses

publiques ; la numérisation des procédures ; l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers.

La signature de ces contrats marque un changement de paradigme. Elle instaure une culture de la responsabilité et des résultats, où chaque direction est évaluée non plus uniquement sur les moyens mis en œuvre, mais sur les résultats concrets obtenus. Le succès de cette démarche repose sur une gouvernance solide et transparente, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers.

Au nom des signataires, Sidy Mouctar Dicko a remercié le ministre pour sa vision, sa

méthode et sa détermination ayant conduit à la modernisation du ministère. Pour lui, ces contrats sont des instruments de redevabilité, des repères pour l'action et des engagements fermes envers l'efficacité et la transparence. Il a également salué le climat de travail instauré par le ministre, fait de respect mutuel, d'écoute bienveillante, et de soutien constant envers l'ensemble des cadres, sans considération de grade ou de fonction. « Cette atmosphère de confiance et de solidarité est un levier précieux pour la performance collective », a-t-il affirmé.

C'est avec détermination et enthousiasme que les cadres

du MEF s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre, voire dépasser, les objectifs fixés. « Nous voulons, à travers cette mobilisation collective, hisser notre ministère au premier rang de l'administration publique, lors des prochaines évaluations du gouvernement. Ce n'est pas seulement une ambition, c'est un devoir », a-t-il noté.

De son côté, le ministre de l'économie et des finances, Mourana Soumah a souligné que cette démarche est un pilier de la transformation du ministère en une administration plus agile et performante. Il a rappelé que l'initiative s'accompagne d'un renforcement des capacités des agents et de l'amélioration de

leurs conditions de travail.

L'objectif final est de faire du ministère de l'économie et des finances un moteur du développement économique et social, capable de répondre aux défis contemporains et d'inspirer d'autres départements ministériels.

Cette initiative du Chef de l'État dit-il, est une étape majeure vers une gestion publique axée sur l'efficacité et la redevabilité. Elle illustre la volonté du gouvernement de moderniser son administration pour mieux servir les citoyens et accompagner le développement de la République de Guinée.

Naby Moussa Soumah & Sékouba Kourouma

MINES ET FISCALITE

L'urgence d'une coopération renforcée en Afrique de l'Ouest

Ce lundi 4 Août 2025 à Conakry, le premier ministre Chef du Gouvernement Amadou Oury Bah, a présidé l'ouverture de l'atelier sous régional du Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA). Le but de cette rencontre sous régionale de cinq (5) jours est de mettre en lumière les enjeux cruciaux de la fiscalité extractive et l'urgence d'une coopération renforcée entre administrations fiscales de l'Afrique de l'Ouest.

Placé sous le thème : « Renforcement des capacités de contrôle fiscal et d'échange d'information dans le secteur extractif en Afrique de l'Ouest », cet événement a connu la présence de plusieurs personnalités notamment le ministre de l'Economie et des finances Mourana Soumah, le ministre du Budget, la directrice nationale des Impôts, le directeur général des Douanes, des cadres de l'administration fiscale de la Guinée et des pays de la sous-région ouest-africaine.

Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales

À cette occasion, la Directrice Générale des Impôts de Guinée, Fatoumata Foulou Diallo, a déclaré : « Le secteur extractif, par sa complexité, exige des compétences renforcées en matière de contrôle fiscal et d'échange d'informations. »

Avant de souligner la nécessité d'une réponse technique et stratégique face à des enjeux fiscaux de plus en plus pointus.

Pour la patronne des impôts,



malgré l'abondance de ressources naturelles, la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest peinent encore à transformer ce potentiel en recettes publiques durables : » Nous devons, ensemble, définir des stratégies innovantes pour élargir l'assiette fiscale, sécuriser les recettes, et lutter contre la fraude et l'éva-

sion fiscales ».

Par ailleurs, elle a salué l'initiative du FAFOA et le soutien constant de partenaires comme la Banque Mondiale, qui accompagnent les administrations fiscales dans leur montée en compétence.

Transformer localement

les ressources

Prenant la parole, le Premier ministre Chef du Gouvernement Amadou Oury Bah s'est réjoui de la tenue de cet atelier dans un contexte de refondation profonde de la gouvernance en Guinée, amorcée depuis le 5 septembre 2021. Avant de réaf-

firmer la volonté du gouvernement de rompre avec le modèle économique basé uniquement sur l'exportation des ressources brutes.

« Nous ne voulons plus que la Guinée soit simplement perçue comme un pays d'extraction minière. Ces ressources doivent être transformées localement afin de générer plus de valeur ajoutée au bénéfice des populations », a fait savoir le premier ministre.

Pour finir, le chef du Gouvernement a exprimé son souhait de voir l'Institut des Mines Continentales s'installer en République de Guinée, afin d'en faire un centre d'excellence régional pour la formation, la recherche et la bonne gouvernance des ressources minières.

Il soulignera que l'objectif du gouvernement à l'horizon 2026 est de traquer toutes les recettes potentielles non encore valorisées dans le secteur extractif.

Sylla Ibrahima Kalil

PORTS INTELLIGENTS ET GUICHETS UNIQUES

La Chine en modèle pour la facilitation du commerce africain

La Chine demeure le premier partenaire commercial de l'Afrique, avec un volume d'échanges atteignant 2 000 milliards de dollars depuis le lancement de l'initiative « Ceinture et Route ». Sur le plan des infrastructures, le continent africain est devenu le deuxième marché mondial pour la construction de travaux publics chinois, totalisant plus de 700 milliards de dollars de contrats signés depuis 2013. Cette coopération, fondée sur des projets d'envergure, illustre l'engagement de Pékin à accompagner le développement africain par des investissements massifs et des initiatives innovantes.



entreprises de traiter plus rapidement leurs formalités, tout en réduisant les coûts et les délais de passage en douane.

Les avantages de cette réforme sont multiples : simplification des procédures, réduction significative des charges administratives, amélioration de l'efficacité logistique et mise à disposition de données précises pour optimiser les échanges. Les expériences chinoises montrent que la facilitation du commerce contribue directement à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des marchés.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : la Chine a atteint un taux de mise en œuvre de 100

% des mesures prévues par l'Accord. Le temps global de passage en douane des marchandises a considérablement diminué, les frais liés aux opérations d'importation et d'exportation ont été réduits, et la fluidité des transactions s'est nettement améliorée.

Dans ce contexte, le partenariat sino-africain pourrait franchir une nouvelle étape. En combinant les infrastructures financées par la Chine, l'ouverture commerciale facilitée par cet accord et la volonté politique partagée, l'Afrique dispose d'une opportunité unique pour accroître ses exportations, diversifier ses partenaires et mieux s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales.

Amadou Kendessa Diallo
retour de Xi'an, Shaanxi pour
Horoya

Au-delà des chiffres, l'apport chinois se traduit par des mesures concrètes de soutien aux économies africaines. Pékin a exempté plusieurs États du continent des droits de douane et taxes sur certains produits exportés vers la Chine. Cette politique commerciale préférentielle, inscrite dans une vision de coopération gagnant-gagnant, vise à stimuler les échanges, à diversifier les marchés et à offrir aux pays africains un meilleur accès à l'économie mondiale. Partageant une histoire de solidarité, la Chine et l'Afrique entendent s'entraider pour bâtir un environnement commercial plus ouvert, facteur essentiel de lutte contre la pauvreté.

Le 20 juillet dernier, le professeur Feng Zongxian a souligné, lors d'une intervention sur le commerce transfrontalier, l'importance de l'Accord sur la facilitation du commerce. Selon lui, cet instrument engage les pays membres à simplifier les procédures d'importation, d'exportation et de transit, en accélérant notamment le dédouanement et la libération des marchandises. L'objectif est de fluidifier les échanges, renforcer la transparence, fournir une assistance technique et développer les capacités institutionnelles.

La Chine a déjà amorcé des actions ambitieuses pour appliquer cet accord, dont la construction de « ports intelligents » et la mise en place

d'une fenêtre unique du commerce international. Ce dispositif, utilisé dans les ports les plus avancés au monde,

centralise l'ensemble des démarches liées aux opérations commerciales dans un guichet unique. Il permet aux

MAROC

Un modèle inspirant de coopération sud-sud en Afrique

Depuis plusieurs années, le Maroc s'affirme comme un partenaire clé pour de nombreux pays africains notamment la Guinée, grâce à sa politique active en faveur du développement sud-sud. Fort d'une expérience diversifiée, le royaume a su capitaliser sur ses acquis dans plusieurs domaines pour tisser des liens solides avec ses voisins du continent et partager son savoir-faire.

Par exemple, dans le secteur de la communication et de la conservation des archives, le Maroc dispose d'institutions modernes et performantes, offrant un cadre propice à la gestion et à la préservation du patrimoine documentaire. Le pays s'illustre également dans l'éducation et la formation professionnelle, avec des écoles de métiers reconnues qui attirent chaque année de nombreux étudiants guinéens désireux d'acquérir des compétences adaptées au marché de l'emploi.

Par ailleurs, les infrastructures constituent un autre point fort du développement marocain. Des routes modernes aux complexes hôteliers de standing, le royaume a misé sur la qualité pour renforcer son attractivité. Cette vision s'est également traduite par un essor remarquable du tourisme, secteur dans lequel le Maroc figure aujourd'hui parmi les leaders du continent, grâce à la valorisation de ses atouts naturels et culturels.



Ainsi, l'exploitation des ressources naturelles, notamment le phosphate, illustre la capacité du Maroc à transformer un avantage stratégique en moteur de croissance. Cette ressource, exploitée de manière industrielle, alimente une chaîne agricole performante qui contribue à la sécurité alimentaire, non

seulement au niveau national, mais aussi à l'échelle africaine.

Enfin, l'urbanisation maîtrisée de villes comme Rabat témoigne d'une planification réfléchie. Espaces verts soignés, carrefours arborés, monuments historiques préservés et architecture harmonieuse font de la ca-

pitale marocaine un exemple de développement urbain durable. De telles expériences pourraient inspirer la Guinée et d'autres pays africains dans leurs stratégies de modernisation, tout en préservant leur identité culturelle.

AK Diallo



SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL S.A

Société anonyme publique avec Conseil d'Administration

Capital social : 50.000.000.000 GNF

Siège social : Immeuble SOGEB, Sonfonia Centre-Emetteur, Commune de Ratoma – Conakry

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National

Avis d'appel d'offre : N0 007/MPTEN/CAB /SOGEB/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le plan de passation des marchés publics de la SOGEB pour 2025 et publié dans le journal des appels d'offres.

2. La Société d'exploitation et de gestion du backbone national a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2025 afin de financer l'achat de trente-six (36) ordinateurs neufs dont treize

(13) bureautiques et vingt-trois (23) portables (laptops) en faveur de la Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du Marché 007/MPTEN/CAB/SOOGEB/2025 pour la Fourniture des ordinateurs pour le fonctionnement de ses services. Les ordinateurs seront fournis à la Direction générale de la SOGEB sise au quartier Ansoumaniah, au Centre émetteur de la Cimenterie, Commune de Kagbelen, Conakry, dans un délai de trente (30) jours au plus tard.

3. La Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des ordinateurs de qualités répondants aux spécifications techniques mais aussi et surtout avec une garantie du fabricant pour une période d'au moins un an (01) an.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Achats, des Approvisionnements, de la Logistique et du Patrimoine, chez M. Fofana Laye Amara, téléphone +00224 620 407 307 et / ou à l'adresse email : amara.fofana@sogeb.net.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Bureau Sogeb Ansoumaniah, cimenterie centre émetteur, au 1^{er} étage, Direction des Achats , Approvisionnements, Logistique et Patrimoine de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir le chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) derniers exercices égal ou supérieur à cinq cent millions de Francs Guinéens (500 000 000 GNF) le montant du chiffre d'affaires est prouvé par la fourniture des états financiers certifiés par un Cabinet d'expertise comptable agréé en République de Guinée) ;

- Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (3) années d'existence devront fournir leur bilan d'ouverture et leurs états financiers de leurs années d'existence ;

- L'Attestation de capacité financière d'un montant équivalent à hauteur de 20% du montant de l'offre (Cette capacité financière est prouvée par une attestation de ligne de crédit ou de promesse de faciliter de crédit délivré par un Etablissement de crédit agréé en République de Guinée)

Capacité technique et expérience

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci- après : Sans objet.

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

-Fournir deux (02) marchés similaires (en nature et volume) durant les cinq (05) dernières années (la satisfaction de cette exigence est prouvée par la fourniture des procès-verbaux de réception ou des attestations de bonne fin d'exécution délivrés par les Autorités compétentes ou tout autre document justifiant l'expérience du candidat dans le même marché)

Le Candidat doit fournir la preuve écrite que les fournitures qu'il propose remplissent les conditions d'utilisation décrites dans les spécifications techniques.

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Laye Amara Fofana, téléphone +00224 620 407 307 et / ou à l'adresse email : amara.fofana@sogeb.net.gn à compter du 11/08/2025 contre un paiement non remboursable de cinq millions de francs guinéens (5 000 000). La méthode de paiement ou de répartition sera :

1.1 – 50% au compte N° 4111071 « Receveur Central du Trésor ouvert à la BCRG »

1.2 – 30% au compte N° 2011000407 de « l'ARMP ouvert à la BCRG »

1.3 - 20% au compte N° 001-190-2221000019-35 « SOGEB SA ouvert à la BCRG »

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leur frais par la voix électronique ou sur une clé numérique.

8. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Bureau DAALP, 1^{er} étage, à

M. Fofana Laye Amara au plus tard le 12/09/2025 à 14h00.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant² et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Bureau de la Sogeb au centre émetteur de Cimenterie, 4^{ème} étage, salle de réunion.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 1,5% du montant Hors taxes, la durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 120 jours.

Les offres doivent comprendre une redevance de 0.60% du montant hors taxes du marché qui sera payée à l'ARMP par le titulaire du marché dont les modalités sont définies par voie réglementaire.

Les offres doivent également comprendre une redevance d'immatriculation du contrat fixée à 0,3% du montant hors taxes du marché conformément à l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Les offres vont être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Immeuble SOGEB, Cimenterie centre émetteur, Commune de Kagbelen, : Bureau DAALP, 1^{er} étage, à M. Fofana Laye Amara au plus tard le 12/09/2025 à 14 heures 00.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. **Les offres seront ouvertes une (01) heure de temps après en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse du bureau Administratif de la SOGEB sis au centre émetteur de la Cimenterie, Commune de Kagbelen – Conakry Guinée.** Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant ce délai de quatre- vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

La SOGEB SA se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Signature de l'Autorité Contractante

Fait à Conakry le 08/ 08/ 2025

Pour la SOGEB Mohamed Kourouma

Directeur Général

¹ Dans les procédures ouvertes et restreintes, le délai de réception des candidatures ou des offres ne peut être inférieur à trente (30) jours calendaires à compter de la publication de l'avis d'appel d'offres national. Ce délai est de 45 jours dans le cas d'un appel d'offres international. Dans les cas d'urgence simple, motivés par l'autorité contractante et soumis à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances après avis motivé de la structure en charge du contrôle, il peut être procédé à une réduction des délais de publicité du marché, de sept (7) jours ouvrables.

² Personne physique représentant l'autorité de régulation pour assister aux séances de la Commission de passation des marchés publics et partenariats public-privé compétente ;

REBOISEMENT

Le REFAMP et AWLN Guinée lancent la campagne «une femme, un arbre»

Le Réseau des Femmes Leaders Africains de Guinée et AWLN Guinée ont officiellement lancé l'édition AWLN 2025 ce mercredi 6 août 2025 à Conakry. Placée sous le slogan «Une femme, un arbre» et «Des femmes qui sèment, une nation qui récolte», cette campagne a été présidée par la marraine, Mme la ministre de l'Environnement et du Développement durable, accompagnée par le parrain, ministre de la Coopération Internationale, et son homologue, Mme Charlotte Daffé, ministre de l'Action sociale et des Personnes vulnérables. L'objectif du projet, selon les organisatrices, est de contribuer à la restauration et à la protection du couvert végétal pour assurer une stabilité climatique durable et porteuse de bien-être social, à travers une mobilisation des femmes et la plantation de 500 000 plantes en 2025.



Le projet «Une Femme, un Arbre», porté par le leadership féminin guinéen, a été adopté et lancé officiellement pour tous les pays membres d'AWLN lors de la session stratégique de son comité de pilotage tenue à Addis-Abeba le 29 juillet 2025. Ce projet phare est le socle du Programme Écologique des Femmes de Guinée (PTEFGUI) et constitue une alternative crédible face aux changements climatiques.

Pour la cheffe du projet, Hadja Kadiatou Ndiaye, ancien ministre de l'Environnement, l'objectif est de planter 500 000 arbres en 2025, avec les femmes qui représentent 52 % de la population globale. Les femmes leaders d'AWLN Guinée et du REFAMP ont choisi de commencer par la formation des pépiniéristes, base de tout programme de reboisement.

Formation et démultiplication

Déjà, 25 jeunes filles et femmes pépiniéristes ont été formées au jardin botanique sous l'angle de l'entrepreneuriat vert et de l'autonomisation. Le programme de formation sera démultiplié dans les huit régions administratives pour disposer d'un réseau national de pépiniéristes.

Pour la Présidente de ces deux structures, Hadja Mariame Sy Diallo, le projet «Une Femme, un Arbre» contribuera à résorber le déficit de plants dans les processus de reboisement et à impliquer les femmes rurales dans la lutte contre les effets du changement climatique.

Le projet bénéficie du soutien actif du Programme des Nations Unies pour le Développement

(PNUD) et de l'appui institutionnel du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Promotion Féminine. Il ambitionne de conjuguer reforestation, autonomisation économique des femmes et lutte contre les effets du changement climatique.

De son côté, Francesco Galtieri, Coordinateur résident du Système des Nations Unies par intérim, a affirmé ceci : «Je suis ravi d'apprendre aujourd'hui que le chapitre national guinéen a pris le leadership pour le continent par rapport à cette initiative, parce que c'est une organisation assez jeune, qui a été créée en 2022 et qui arrive déjà à affirmer son leadership continental. Et le système des Nations Unies a été aux côtés de la création du réseau en ligne, dès le départ, avec nos compagnies de femmes, et ensuite toutes les organisations qui se sont réunies. Donc, on partage la vision dont Mme la Présidente nous avait partagée, de transformer le leadership des femmes en quelque chose de plus inclusif et durable.»

Pour le parrain, Ismaël Nabé, ministre de la Coopération Internationale, a également fait appel à la mobilisation des partenaires de la Guinée : «Notre détermination ne sera pas une simple parole. Elle se matérialisera par des actions concrètes à ce jour porteur d'espoir. Je lance un appel vibrant à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers, aux agences onusiennes, à la société civile, aux collectivités territoriales, au secteur privé, afin qu'ils s'associent activement à ce

projet porteur de vie. Chaque arbre planté est une promesse pour les générations futures et chaque femme engagée incarne un avenir plus fort, plus juste, plus résilient.»

Importance de l'initiative

Pour sa part, Charlotte Daffé, ministre de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, a évoqué l'acte de planter un arbre comme un geste d'espoir, de paix et de transmission intergénérationnelle. Mme Djami Diallo, ministre de l'Environnement et du Développement durable, a salué cette belle initiative qui honore les femmes et défend leur rôle essentiel pour nos forêts.

« En associant chaque arbre à une femme, nous célébrons en effet l'engagement, le courage et le rôle fondamental des femmes guinéennes dans la protection de nos forêts. Chaque arbre planté et suivi est un symbole de vie et d'espoir. Le projet bénéficie du soutien actif

du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'appui institutionnel du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Promotion Féminine. Il ambitionne de conjuguer reforestation, autonomisation économique des femmes et lutte contre les effets du changement climatique, dans une logique de transformation sociale et écologique », a ajouté Mme Daffé.

La cérémonie de lancement a été achevée par la découverte des pépinières et des séries de reboisement de plantes. Les organisatrices espèrent que ce projet sera un départ pour amorcer un processus de reboisement inclusif et durable en Guinée.

Naby Camara

VACANCES A CONAKRY

La machine de la vente s'active

À Conakry, des milliers d'enfants s'activent dès l'annonce des grandes vacances dans les marchés et sur le long des routes, plateaux en main, ou sur la tête pour revendre différentes marchandises. Âgés d'environ 10 à 14 ans, ces enfants sont un peu partout pour préparer souvent la rentrée scolaire prochaine et d'autres pour le quotidien familial.



Aboubacar Camara, âgé de 14 ans, accompagné par son jeune frère, revend de l'eau de javel. Il explique : «Nous venons de Dabompa. Je viens de passer en 8ème année et mon frère est passé en 6ème. La vente, c'est maintenant une habitude pour nous. Chaque année, depuis tout petit, on revend pendant les vacances non seulement pour préparer la rentrée et surtout aider aussi les parents.»

Fanta Soumah, résidente du

quartier Bonfi, âgée de 13 ans, revend les fruits pour sa tente sans aucune idée de l'argent qu'elle gagne, juste faire les comptes rendus après la vente. Elle dit : «Je revend les fruits pour ma tente. Je ne dis pas c'est les vacances ou les moments de cours, c'est la routine. Je suis chaque jour là, qu'il neige ou qu'il pleut.»

Aliou, âgé de 12 ans, aide son frère à livrer du pain. Il explique : «Je n'étudie pas. Depuis que je

suis venu du village, je m'apprends à faire du pain au côté de mon frère. Donc, c'est ce que je sais faire pour le moment et je veux étudier, si j'aurais la chance ou s'il le faut faire du commerce un jour.»

Malgré la bravoure et le courage de ces enfants, force est de reconnaître qu'ils sont exposés à tous les risques dans la recherche du bien-être à l'âge mineur.

Mohamed Bangoura

HUMANITAIRE

Rotaract et Interact placent la barre haut !

Les organisations caritatives ont le vent en poupe en Guinée. Elles se distinguent par des actions de haute portée pour les nécessiteux et autres oubliés de la société. C'est le cas de Rotaract et Interact Guinée qui, au cours d'un gala de passation de collier, organisé dans la salle du 28 septembre du Palais du peuple, ont déroulé ce qu'elles savent faire de mieux : l'humanitaire.



Les dons de sang dans les hôpitaux sont, entre autres, autant d'actions nobles de leur part.

Ouvrant le bal, Abdoulaye Sylla, président du comité d'organisation, a déclaré : «Quand on porte en soi la conviction que chaque détail compte, que chaque sourire d'un participant est une récompense, alors l'effort devient passion.»

Pour tous ceux qui ont rehaussé de leur présence cette cérémonie, il a ajouté : «Votre soutien indéfectible est une source d'inspiration pour la jeunesse guinéenne engagée. Vos efforts, votre sens du détail, vos sacrifices parfois invisibles, ont rendu possible ce moment de

grâce. Vous êtes les architectes discrets de cette belle réussite... votre fidélité et votre engagement à nos côtés. C'est grâce à ces alliances solides et sincères que le Rotary, dans toutes ses branches, peut grandir et faire rayonner ses valeurs.»

Par ailleurs, il a rendu un vibrant hommage aux présidents sortants qui, durant leur mandat, ont su porter haut les idéaux du Rotary et insuffler un souffle de responsabilité, d'innovation et d'espérance dans leurs clubs.

Saisissant la balle au bond, David Junior Traoré, le délégué représentant Rotaract du District 9101 entrant, a tenu à magnifier l'engagement et le lea-

dership de son prédécesseur, Mohamed Mouctar Sylla, qui a incarné les plus hautes valeurs de leur club de service humanitaire.

«Je prends la mesure de la responsabilité qui m'incombe, avec humilité mais aussi avec une foi inébranlable en notre capacité collective à hisser le Rotaract et l'Interact vers des horizons toujours plus élevés (...) Le mandat 2025-2026 sera celui du travail méthodique, du respect mutuel et du service rendu avec dignité et enthousiasme. Mais aussi et surtout la poursuite des actions en faveur et au service des couches les plus vulnérables de notre chère nation», a-t-il conclu.

Bon vent !

J.M Morgan

EXAMENS NATIONAUX

Des lauréats primés à Lola

Samedi 9 août, la ville de Lola a vibré au rythme d'une cérémonie dédiée à l'excellence scolaire. En séjour dans sa préfecture natale, Madame Doré Sonné Chérif, membre de la représentation diplomatique guinéenne à l'ONU à New York, a remis des prix aux meilleurs élèves des examens nationaux. Les lauréats sont au nombre de trois pour chaque profil du baccalauréat, cinq pour le BEPC et dix pour le CEE.



«Ce geste est pour moi une dette morale que je rembourse», a-t-elle expliqué, soulignant que son engagement est rendu possible grâce au soutien du président de la République, le Général Mamadi Doumbouya. Elle a affirmé s'inspirer de son expérience aux Nations unies pour contribuer au développement de la Guinée.

Elle a également salué le projet Simandou 2040, qu'elle considère comme une initiative stratégique porteuse d'emplois pour les jeunes.

Prenant la parole, le directeur préfectoral de l'Éducation de Lola, Cécé Haba, a livré un message ferme à l'endroit des parents. «Autrefois, Lola était reconnue pour son sérieux scolaire. Aujourd'hui, nous consta-

tons une baisse inquiétante. Les parents doivent privilégier l'achat de livres plutôt que de téléphones, et inciter leurs enfants à la concentration et à l'assiduité», a-t-il ajouté.

Il a aussi rappelé que la réussite aux examens repose avant tout sur l'effort personnel et l'accompagnement des enseignants. «L'éducation ne peut être laissée aux seuls professeurs, elle est la responsabilité de tous», a-t-il insisté.

Cette rencontre, marquée par la valorisation de l'excellence et un appel à la vigilance parentale, illustre la volonté de redonner à Lola son prestige d'antan en matière d'éducation.

A. Sylla, correspondant régional de Horoya en Guinée forestière.

PAIX ET COHESION SOCIALE

Des Guinéens de New York sensibilisent

Le Comité Unité et Fierté, une organisation de la diaspora guinéenne aux États-Unis, a annoncé l'organisation d'une marche pour la paix et l'unité nationale le 13 septembre 2025 à New York.

L'annonce a été faite lors d'une conférence de presse tenue samedi 9 août à Conakry par les responsables du comité, notamment sa présidente, Fatoumata Chérif.

L'objectif de cette initiative est de rassembler les guinéens de toutes les origines pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation dans leur pays. Une marche ouverte à tous les guinéens et sympathisants et se veut un appel à l'unité au-delà des divisions.

Selon Fatoumata Chérif, le choix de New York s'explique par la présence du siège des Nations Unies, un lieu symbolique où la voix d'une Guinée

unie peut être entendue. «C'est ici que nous voulons faire entendre la voix d'une Guinée rassemblée et tournée vers l'avenir. Nous marchons pour affirmer que nous sommes un seul peuple, une seule voix, une seule nation», a-t-elle déclaré.

Le comité a également exprimé son soutien aux actions du Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD) dirigé par le Général d'Armée Mamadi Doumbouya. Parmi les avancées citées, on retrouve : les infrastructures qui s'expliquent par la construction de routes, d'échangeurs, et le projet minier de Simandou.

Côté économie et so-



cial, la revalorisation des pensions de retraite et la mise en place d'une couverture maladie pour les fonctionnaires.

Concernant la

gouvernance, on a les réformes institutionnelles et les actions de justice pour récupérer les domaines de l'État pour ne citer que ceux-là.

Selon les membres du Comité Unité et Fierté, ces réalisations enregistrées en un laps de temps par le Chef de l'État, méritent d'être soutenues et encouragées par tous les

guinéens. C'est en se basant de toutes avancées qu'ils n'ont pas manqué de réitérer leur soutien au Général Mamadi Doumbouya afin de sortir le pays de l'ornière.

Pour terminer ses propos, Fatoumata Chérif a invité les citoyens à prendre la peine de s'approprier et de comprendre le contenu du projet de la constitution qui, selon elle, est composée de plusieurs innovations dont un article qui met l'accent sur la mise en place d'un sénat, de l'école pour tous. Bref, ainsi que tant d'autres qui met l'accent sur la bonne gouvernance et prise en compte des préoccupations de la population guinéenne.

Sekouba Kourouma

PAGE NOIRE

Hommage national à Aïcha Deen Magassouba

Le Musée National de Sandervalia a été le théâtre d'une émouvante cérémonie ce vendredi 8 août 2025, à l'occasion du symposium organisé en hommage à l'illustre comédienne Aïcha Deen Magassouba, affectueusement appelée «Magas». Décédée dans la nuit de lundi à mardi à l'hôpital de l'Amitié sino-guinéenne, Magas laisse derrière elle un héritage culturel inestimable et une empreinte indélébile dans le cœur des Guinéens.



Le symposium a réuni de nombreuses personnalités, dont des ministres, des membres du Conseil national de la Transition (CNT) et des figures emblématiques du monde culturel. Tous ont salué la mémoire d'une femme qui a su marquer les esprits par son talent et son engagement.

Amirou Conté, Directeur national du Musée de Sandervalia, lui a rendu un hommage poignant, saluant son talent.

«Une artiste talentueuse, une icône de la scène culturelle guinéenne, Mme Aïcha Deen Magassouba. C'est avec un cœur lourd que nous nous tenons ici pour célébrer sa vie, son œuvre et l'impact qu'elle a eu sur chacun de nous. Magas n'était pas seulement une comédienne, elle était une source d'inspiration. Chaque fois qu'elle montait sur scène, elle avait cette incroyable capacité de captiver son public, de faire rire, pleurer et réfléchir. Son talent était indéniable et son engagement envers la promotion de la culture guinéenne était exemplaire. À travers ses rôles, elle a su incarner des personnalités, des personnages qui résonnaient profondément dans nos cœurs et nos esprits, révélant ainsi les réalités de notre société et célébrant notre patrimoine», a-t-il déclaré.

Le ministre de la Justice, Yaya Khaïraba Kaba, a rendu hommage à une artiste guinéenne qui a laissé une marque indélébile dans le monde de la culture. Il a évoqué une «héroïne qui est tombée les armes à la main», une femme battante, vecteur de paix et de mobilisation.

De son côté, le ministre de la Culture et de l'Artisanat, Moussa Moïse Sylla, a rappelé la double perte pour le pays, avec la disparition de l'artiste et du saxophoniste Dorogo Clément. Il a dressé un portrait émouvant de l'artiste, décrivant sa vie comme un «chant d'amour à la culture» et un «poème vibrant à l'honneur de notre identité».

Un héritage durable

Les témoignages ont souligné la grandeur de l'artiste, décrivant son départ comme une perte immense pour la culture guinéenne. Cependant, son œuvre, son esprit et son amour pour la Guinée continueront de vivre à travers ceux qu'elle a inspirés.

Le 6 août 2025 restera gravé dans la mémoire collective de la nation comme une journée de deuil, une journée sombre où la culture guinéenne a perdu deux de ses plus brillantes étoiles. L'artiste laisse derrière elle un héritage durable et un vide immense qui ne pourra jamais

être comblé.

Née à Conakry le 28 juillet 1966, Aïcha Deen Magassouba était une femme aux multiples talents et une pionnière dans de nombreux domaines. Après avoir décroché un diplôme d'ingénieur en télécommunications, elle décide de suivre sa passion pour l'art en se formant en animation culturelle.

Très jeune, elle est captivée par le théâtre, la danse et la musique, mais aussi par le football. Elle fut notamment membre de la Brigade Nationale des Pionniers de Guinée, de la troupe universitaire nationale et de l'équipe nationale féminine de football.

Son engagement pour la culture guinéenne était immense. Elle a fondé la première compagnie de danse afro-contemporaine du pays, Gnyatiri, et a occupé le poste de Directrice générale des Ensembles artistiques nationaux. Magas était également enseignante de danse, commissaire du Festival traditionnel des arts patrimoniaux de Moriah. Son talent et sa détermination ont fait d'elle une ambassadrice de la culture guinéenne à travers le monde.

Mohamed Dramé

Photo : Sylla Lamine

Témoignages émouvants

Des personnalités proches d'Aïcha Deen Magassouba ont tenu, sur les réseaux sociaux, à lui rendre hommage après son décès. Parmi eux, Thierno Saïdou Diakite, consultant sportif, et Alpha Kabinet Doumbouya, journaliste, ont partagé leurs souvenirs et leurs sentiments à son égard.

Thierno Saïdou Diakite, Banquier et journaliste

«C'est extraordinaire, Dieu soit loué ! Paix à l'âme de Mme Magass, qui s'est investie sans compter pour la promotion de la culture nationale. Je l'ai connue depuis son jeune âge à Coléah, où elle résidait près de la station TOTAL de Domino. Elle avait une passion extraordinaire pour le théâtre. Sa disparition est une perte pour le monde de la culture. Je prie Dieu le Tout Puissant et Miséricordieux de lui réserver son céleste paradis. Dors en paix, ma sœur !!!»

Alpha Kabinet Doumbouya, Philosophe Journaliste

«Aïcha Magass est une brave femme, qui s'est bien occupée de sa mère. Je l'ai connue dans le mouvement pionnier. Elle a évolué dans la troupe universitaire. Une femme battante, combattante, qui aime ce qu'elle fait, respectueuse et qui s'est investie dans le théâtre national, où elle a été hissée au rang de directrice nationale au sein du département de la Culture. Que la terre de la Guinée, qu'elle a tant aimée et adorée, lui soit légère.»

Ousmane Bangoura, Comédien

«Aïcha Deen Magassouba, également connue sous le nom de Tantie Magass, a laissé un vide immense dans le monde artistique guinéen. Sa disparition est une perte considérable pour la scène culturelle africaine. Aïcha Deen Magassouba a eu une carrière riche et variée, marquée par ses rôles dans de nombreuses productions théâtrales et cinématographiques. Elle a notamment joué dans la pièce «Ça peut arriver» et le spectacle «Transsahariennes». Sa passion pour le théâtre et la danse afro-contemporaine l'a amenée à former et à encadrer de nombreuses générations d'artistes. Elle laisse derrière elle un héritage durable dans le monde du théâtre et de la danse en Guinée. Elle a inspiré et protégé de nombreux artistes, et son travail continue d'être apprécié par le public. Le Théâtre national de Guinée, la compagnie Taïbou et la communauté théâtrale et cinématographique guinéenne pleurent aujourd'hui sa disparition. Que Aïcha Deen Magassouba repose en paix. Sa mémoire continuera d'inspirer les générations futures d'artistes et de passionnés de théâtre et de danse »

Jean Baptiste Williaws, Journaliste et artiste

Il commence par un bref rappel du parcours d'Aïcha Deen MAGASSOUBA : « Scénariste, comédienne étoile, sociétaire du mouvement national des pionniers, de la troupe universitaire de Guinée, «Africa Style de Guinée » de l'équipe nationale féminine de football, de la 1ère «Compagnie de danse Afro contemporaine Gnatiri », du théâtre national de Guinée, de la «Compagnie Taïbou», membre puis Directrice générale des Ensembles artistiques nationaux MCPH... Merci ma chère sœur, collaboratrice pour l'amitié sincère que tu me vouais avant, pendant et après notre collaboration sur les scènes, plateaux, festivals nationaux et internationaux et au département de la Culture... Avec ta disparition, le théâtre national est orphelin (...). Repose en paix chère artiste du peuple. »

Une synthèse de Maimouna Fria Bangoura

INCENDIE A MADINA

Des pertes énormes enregistrées

Un incendie d'origine électrique s'est déclaré dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 août 2025, au marché de Madina, plus précisément dans un centre commercial appelé « magasin glacière ». Le sinistre, dévastateur, a ravagé plusieurs magasins remplis de marchandises telles que des carcasses de glacières, de cocottes, de machines à laver, d'assiettes, ainsi que divers ustensiles de cuisine.



Alors que les sapeurs-pompiers luttent contre les flammes pour limiter les dégâts, les victimes, sous le choc, pleuraient des pertes estimées à plusieurs millions de francs guinéens.

Au total, environ vingt magasins ont été touchés, dont seize gravement endommagés. Parmi les objets calcinés, on pouvait encore distinguer certains articles méconnaissables.

« On ne peut pas dire exactement le montant que les gens ont perdu ici, mais ce sont des millions et des millions. On peut

même parler de milliards. Les pertes vont des magasins du haut jusqu'en bas. Personnellement, je ne peux pas vous dire combien j'ai perdu, il faudrait faire un inventaire pour savoir ce qui est perdu ou non », témoigne Amadou Diallo.

Rien n'a été sauvé, même pas une aiguille

Sous le choc, Abdoulaye Tolo Barry, l'une des victimes, n'arrive pas à retenir ses larmes : « J'ai trois magasins ici. Deux ont été totalement brûlés, avec ceux de mes voisins. Ils étaient remplis de marchandises : glacières, nattes, tapis, et bien

d'autres. Rien n'a été sauvé, même pas une aiguille. Je ne peux même pas estimer les pertes, c'est trop. »

M. Barry dit être présent à Madina depuis 2008, il a tout perdu. D'où cet appel lancé aux autorités : « Nous demandons de l'aide au président. Je suis ici depuis 2008, c'est la première fois qu'un tel drame m'arrive. Tout ce que j'ai construit pendant toutes ces années est parti en fumée en une seule nuit. »

Des magasins réduits en cendres

Dossou Condé, inconsolable, dit avoir tout perdu : « Tout mon argent est parti, et c'était l'argent de la banque. Comment allons-nous rembourser ? Aujourd'hui, nous n'avons plus rien, même pas de quoi manger. Mes trois magasins, remplis de glacières et de bols, ont été réduits en cendres. Nous lançons un appel au président, le général Mamadi Doumbouya, pour qu'il nous aide à rembourser nos dettes. Mon mari est décédé, j'ai des enfants à

charge, et c'est ici que je venais chaque jour pour subvenir à leurs besoins. Aujourd'hui, je n'ai plus rien. »

700 millions de francs guinéens partent en fumée

Avec un regard plein de désespoir, Aïssatou Sylla affirme avoir perdu 700 millions de francs guinéens : « J'avais deux magasins ici. Mon mari est malade depuis plus de trois ans, et c'est moi qui prenais tout en charge grâce à cette activité. Je viens

trois jours. »

Mariama Sylla, commerçante, était celle qui prenait en charge sa famille. Avec ce sinistre, elle se retrouve aujourd'hui sans ressources.

« Je suis vraiment à terre. Mon magasin et tout son contenu sont partis en fumée. Aujourd'hui, même le prix du déjeuner nous manque, car nous venions de faire des achats.

Mon mari est paralysé depuis plus de six ans, et je suis la



de Gomboya chaque jour pour vendre. Aujourd'hui, je n'ai plus rien, pas même un franc. J'avais reçu un conteneur de marchandises il y a à peine trois jours, dont une grande partie n'était pas encore payée. Tout est parti, y compris une somme de 700 millions de francs guinéens. Et ma tontine ? Je ne connais même pas le montant exact... J'ai accouché il y a seulement

seule à prendre en charge toute la famille, ici comme au village. Mes sources de revenus sont désormais réduites à néant. Je demande aux autorités de nous venir en aide », dit-elle.

Les autorités présentes sur les lieux, notamment du ministère du Commerce, n'ont pas souhaité s'adresser à la presse.

Balla Yombouno

RELIGION

40e édition de la session de formation biblique et humaine

Les jeunes catholiques de l'Archidiocèse de Conakry, réunis à Foulayah dans la ville de Kindia du 23 juillet au 3 août 2025, ont participé à la 40e édition de la formation biblique et humaine sous le thème : « Il t'appelle Mc 10, 49 ». Cette session a eu pour objectif d'approfondir la connaissance de la Bible aux jeunes ainsi que le développement personnel afin de leur faciliter une réinsertion professionnelle à tous les niveaux.

Un message d'espoir et de paix

À l'image des sessions précédentes, cette 40e édition a été caractérisée par plusieurs activités riches, dont entre autres : l'étude biblique, les panels, le sport, les veillées culturelles et

bien d'autres. Avec une participation de plus d'un million deux cent mille (1 200 000) participants composés de prêtres, d'évêques, de religieux et de jeunes « sessionnistes » venus des quatre coins de la Guinée à l'appel de leur évêque, Monseigneur Vincent Coulibaly.

Dans son homélie, Monseigneur a appelé les jeunes à se former spirituellement et intellectuellement afin de participer au développement et à la cohésion nationale de leur pays et d'instaurer un climat de paix entre tous les Guinéens. Le bilan au compte de cette 40e session reste hautement positif selon les organisateurs. Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine pour la 41e édition.

Alexis Nyankoye Tonamou

TRAFIC DE DROGUE A COYAH

Neuf personnes interpellées dont quatre femmes

La police poursuit son opération de lutte contre la drogue dans tout le pays. Après les communes de Conakry, l'opération « Ouragan » qui se poursuit sur le terrain, atterri à Kassognah relevant de la préfecture de Coyah, lundi 4 août 2025.

Au cours de cette opération par les Brigades Anti-Criminalité (BAC) : 11, 15, 17, les brigades Spéciales d'Intervention de la Police (BSIP) : Coyah et Dubréka, les Compagnies Mobiles d'Intervention et de Sécurité (CMIS) : 5, 22, 25, les Brigades de Répression du Banditisme (BRB) : 1 et 2, ont saisi de la drogue et interpellé neuf individus dont une nourrice.

Saisies effectuées

-1 kg de chanvre indien, 35 boules de chanvre indien, 1 paquet de « Riz la », un bois sec de chanvre en rouleau, 1 machette, des chargeurs AK-47, 14 balles à blanc, 9 cartouches dans une chambre et une bu-



vette identifiée comme lieu de trafic complètement détruit.

Aux dires de la Direction Générale de la Police Nationale, les suspects ont été mis à la

disposition du Commissariat Central de Coyah pour des fins d'enquête et de poursuites judiciaires.

B-Y

★ **HUMOUR** ★**Le choix difficile**

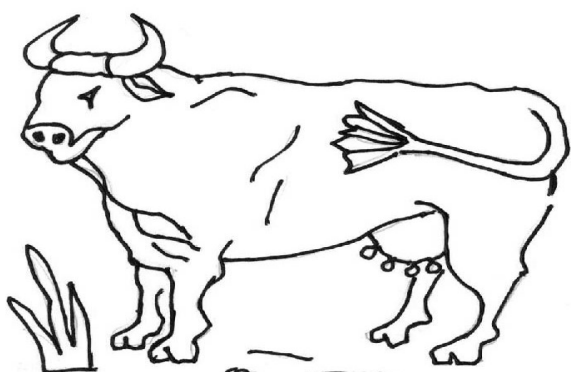
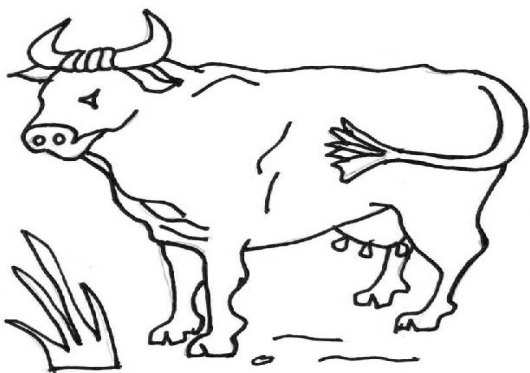
Doré est un jeune étudiant venu de la région forestière beau, mais amoureux de deux étudiantes Élisabeth et Florence. Les filles ne se connaissent pas. Mais les trois fréquentent la même université. Le jeune Doré s'arrange toujours pour que les deux ne se croisent jamais chez lui.

Un adage bien de chez nous dit que Dieu aide toujours le voleur mais un autre jour sera le tour de la victime. La fête de fin d'année approche comment gérer la situation se demande Doré, qui a rassuré chacune d'elle de faire la fête de fin d'année avec elle. Trop de stress, trop de soucis **« comment m'en sortir car je les aime toutes et je ne veux décevoir aucune »** malheureusement à la veille de la fête, le jeune Doré tombe malade et meurt le 31 décembre. A 21h00 Élisabeth bien sapée pointe à la maison, elle trouve Doré allongé sans vie, elle crie, **« Doré c'est ma vie, je ne peux pas vivre sans lui, je préfère mourir avec lui que de vivre sans lui »** et elle se donne la mort. 45 minutes arrive Florence qui trouve les deux corps sans vie **« c'est n'est pas possible, je ne peux pas vivre sans lui, il faut qu'il soit ressuscité, même s'il me faut aller jusqu'à Jakarta, j'irai pour le ressusciter »**. Elle trouve le plus grand marabout du pays, qui fait fabriquer une potion et asperge Doré de quelques gouttes qui touchent aussi Élisabeth automatiquement les deux reviennent parmi les vivants. Le chef du quartier et les imams convoquent Doré et lui demandent de faire un choix entre les deux. Élisabeth ou Florence. Chers lecteurs du quotidien Horoya aidez Doré à faire son choix entre Élisabeth et Florence. Celle qui a donné sa vie pour lui, et celle qui a passé par tous les moyens pour le ressusciter. Nous attendons vos réponses et commentaires.

Par Oumar Kindy Thiam

★ **JEUX DE 7 ERREURS** ★

Par Amara Soumah

**TELEREALITE****L'Afrique célèbre Yuyu, la nouvelle Reine**

La Guinée est en fête après la victoire de Youssouf Baldé, plus connue sous le nom de Yuyu, qui a été sacrée Nouvelle Reine d'Afrique. À seulement 21 ans, elle a triomphé lors de la grande finale de l'émission «La Nouvelle Reine», diffusée sur CANAL+ Pop, remportant ainsi le titre prestigieux et un chèque de 15 millions de FCFA.

Sa victoire a déclenché une vague d'émotion et de fierté à travers tout le pays : des autorités nationales aux artistes, en passant par la diaspora guinéenne, tous ont salué son parcours exceptionnel et son sacre. Cette victoire est l'aboutissement de dix semaines de compétition intense, où Yuyu, première dauphine de Miss Guinée 2024, s'est distinguée parmi des candidates venues de huit pays africains.

Son authenticité, sa résilience et son charisme naturel ont conquis le jury et le public. Lors de son discours de victoire, Yuyu a partagé un message poignant : «Il y a un an, je perdais une couronne. Aujourd'hui, j'ai pris ma revanche sur la vie», a-t-elle déclaré, s'adressant aux jeunes femmes africaines. «Croyez en vos rêves. L'âge n'est pas un obstacle. J'ai 21 ans et j'ai prouvé qu'à cet âge, on peut avoir un engagement et un impact. Alors lève-toi et bats-toi pour tes rêves», a-t-elle exprimé avec fierté.

À peine la couronne posée sur sa tête, la Guinée entière s'est levée pour saluer son triomphe. Les autorités du pays, les institutions culturelles, les figures po-



litiques, ainsi que la diaspora guinéenne ont exprimé leur fierté et leur reconnaissance sur les réseaux sociaux, dans les médias et à travers des messages officiels. Yuyu a reçu une

pluie de félicitations.

Ce soutien massif témoigne de l'unité nationale autour de ses valeurs de courage, de persévérance et de rayonnement culturel. Ainsi, le parcours de Yuyu

et de sa compatriote Queen Sheba a également mis en lumière la richesse de l'artisanat guinéen. Tout au long de l'émission, elles ont célébré l'identité culturelle du pays en portant des tenues, bijoux et accessoires uniques, façonnés par des artisans locaux.

Elles ont ainsi réaffirmé la puissance et la beauté des traditions guinéennes face à la mondialisation. La victoire de Yuyu est une consécration pour la Guinée, qui affirme une fois de plus sa place sur la scène culturelle africaine. Elle incarne une jeunesse audacieuse, créative et engagée. À travers son parcours, elle devient une ambassadrice de l'espoir, une source d'inspiration pour toutes les jeunes filles du continent.

Il faut noter que l'émission La Nouvelle Reine a rassemblé 300 candidates de huit pays, avec un jury composé de personnalités comme Singuila, Adama Paris et Awa Sanoko. Yuyu, en devenant ambassadrice de l'espoir et source d'inspiration, confirme la place de la Guinée sur la scène culturelle africaine et incarne une jeunesse audacieuse et engagée.

Mohamed Dramé

Actualité internationale ...**Nouvelle tension entre la France et l'Algérie : Alger accuse Paris de se décharger de "ses responsabilités"**

L'Algérie a dénoncé jeudi dernier une nouvelle montée des tensions avec la France, accusant Paris de vouloir "s'exonérer de ses responsabilités" dans la crise bilatérale en cours depuis un an entre les deux pays.

Cette réaction intervient après l'annonce, la veille, de la suspension par Emmanuel Macron de l'accord sur l'exemption de visas au profit

des titulaires de passeports diplomatiques et de service.

La lettre où le Président français a fait cette annonce "exonère la France de l'intégralité de ses responsabilités et fait porter tous les torts à la partie algérienne. Rien n'est plus loin de la vérité et de la réalité", selon le Ministère algérien des Affaires étrangères.

Maroc : Le Gouvernement accusé d'abattage massif des chiens errants avant la CAN-2025

Alors que le Maroc se prépare à accueillir la CAN-2025 et co-organiser la coupe du monde de football 2030, des Associations de défense des animaux accusent le royaume d'intensifier l'abattage des chiens errants. Mais le royaume nie ces accusations, affirmant au contraire déployer toutes les mesures nécessaires pour les protéger.

Au centre du dispositif mis en avant par le Gouvernement, se

Israël franchit une nouvelle étape en actant la prise de contrôle de Gaza, les dirigeants européens haussent le ton

Le cabinet de sécurité israélien a approuvé dans la nuit de jeudi à vendredi le plan de Benjamin Netanyahu pour "vaincre" le Hamas. Une décision suscitant l'inquiétude des dirigeants européens.

Dans une interview diffusée jeudi sur la chaîne Fox News, Benjamin Netanyahu indiquait qu'il voulait "prendre le contrôle" de la bande de Gaza, tout en assurant qu'Israël ne voulait ni "gouverner", ni "garder"

le territoire. Une volonté désormais actée.

Selon ce plan, l'armée israélienne "se prépare à prendre le contrôle de la ville de Gaza tout en distribuant une aide humanitaire à la population civile en dehors des zones de combat", précise le texte.

Une synthèse de Yamoussa Touré

MARIAGE

Une institution entre traditions et modernité

Le mariage est une institution qui évolue au fil des ans, influencée par les traditions, la modernité et les pressions sociales. En Guinée, cette évolution est particulièrement marquée, avec des jeunes qui se trouvent confrontés à des attentes contradictoires.

Les générations précédentes considéraient le mariage comme une union sacrée et durable, fondée sur le respect mutuel et les coutumes. Les cérémonies étaient des moments de partage et d'échanges de bénédictions. Cependant, les temps ont changé, et les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés à des pressions sociales et économiques qui rendent le mariage difficilement accessible.

Le coût d'un mariage urbain en Guinée est estimé à plus de 25 millions de francs guinéens, ce qui est hors de portée pour de nombreux jeunes. Cette somme couvre la dot, la fête, la location, les tenues et les cadeaux. Les jeunes sont ainsi contraints de faire des choix difficiles entre leur désir de se marier et leur capacité financière.

Une vitrine de réussite sociale

Les réseaux sociaux jouent un rôle important dans la pression sociale qui pèse sur les jeunes. Les mariages fastueux sont exposés sur les réseaux sociaux, créant une pression invisible sur ceux qui ne peuvent suivre cette cadence. Le mariage devient alors une vitrine de réussite sociale, au détriment



de sa profondeur.

Les jeunes Guinéens expriment leur frustration face à ces pressions. Ils souhaitent se marier, mais les coûts et les attentes sociales les en empêchent. Certains préfèrent les relations temporaires ou les unions informelles pour éviter les responsabilités financières.

Le mariage en Guinée est soumis à une pression sociale intense, où les traditions et la modernité se heurtent. Les jeunes Guinéens sont confrontés à des attentes contradictoires, entre l'idéal romantique et les critères matériels.

Mariama Condé, étudiante de

28 ans, confie : « Je veux me marier, mais les garçons de mon âge n'ont pas les moyens. Et quand je vois comment certaines vivent dans le confort, je me dis que je ne veux pas souffrir par amour. »

Ibrahima Sory Conté, mécanicien de 30 ans, partage son désarroi : « J'ai envie d'avoir une famille, mais le mariage est trop cher. La dot, les habits, la fête... je dois économiser pendant deux ans pour une seule journée. Cela n'a aucun sens. »

Quant à Mohamed Samaké, un comptable, il exprime sa crainte de ne pas trouver un amour sincère : « Je suis à la recherche d'un amour véritable. Je ne veux pas d'une femme qui m'aime pour ce que j'ai, mais pour ce que je suis. Étant donné le nombre de divorces, je pense que la plupart des filles acceptent de se marier aujourd'hui uniquement pour l'argent. C'est ce que j'évite. »

Les facteurs de la transformation

Selon Cheick Ahmed Condé, professeur à la retraite, la transformation du mariage en Guinée est due à un cocktail de facteurs, notamment l'impact

des dynamiques urbaines et de la mondialisation. L'imam Elhadj Alpha Oumar Diallo dénonce les exigences qui vont à l'encontre des principes de l'Islam et qui « apportent la malédiction » au lieu de la bénédiction.

La confusion qui règne autour des rituels est également un facteur important. Les jeunes doivent naviguer entre le mariage coutumier, religieux, administratif et civil, ce qui rend la chose quasi-impossible pour eux.

Les jeunes Guinéens aspirent à trouver un amour sincère et à construire une vie de famille stable. Cependant, les pressions sociales et économiques les empêchent souvent de réaliser ces aspirations.

Une solution possible

Pour résoudre ce problème, il faudrait peut-être réévaluer les attentes sociales et économiques autour du mariage, et encourager les jeunes à se concentrer sur l'amour et la compatibilité plutôt que sur les critères matériels. Les parents et les communautés pourraient également jouer un rôle important en soutenant les jeunes et en leur offrant des conseils et des ressources pour les aider à naviguer dans ce processus complexe.

Mohamed Dramé

FOOTBALL

Stage de passage en grade pour les arbitres

La Commission Régionale des Arbitres (CRA) de Conakry, en collaboration avec la ligue régionale de football de Conakry, a organisé un stage de passage en grade pour les arbitres de football. Ce stage s'est tenu du 25 au 28 juillet 2025 au centre technique El Hadj Chérif Souleymane de Nongo.

L'objectif de ce stage était de former et de perfectionner les arbitres de football en Guinée. Les stagiaires ont suivi des cours sur les lois du jeu, ont effectué des tests physiques et ont participé à des exercices pour améliorer leur performance.

Tout cela s'est passé en présence du président par intérim de la Commission des Arbitres de Guinée (C.A), M. Aboubacar Mario Bangoura, accompagné de quelques membres de ladite commission. Voyant la performance et la volonté des jeunes à progresser, il les a félicités et encouragés, tout en leur souhaitant un avenir meilleur dans ce métier.

Le secrétaire administratif de la ligue régionale de football de Conakry, Alhassane Baldé, a représenté le président de la ligue, M. Diaby Ibrahima Sory. En salle, le président de la CRA de Conakry, M. Ibrahima Sory Sow, a présenté le bureau de la CRA, composé notamment de son vice-président, Konaté Bangaly,



du secrétaire général, Kouyaté Mamadi Aïssata, de Nestor Dadi Leno, et du chargé d'équipements, Camara Zakaria.

Mesurer leur niveau de compétence

Le stage a débuté par des échauffements et des exercices physiques, suivis de cours sur les lois du jeu. Les stagiaires ont également effectué des tests physiques et des évaluations pour mesurer leur niveau

de compétence. Les cours ont porté sur les 17 lois du football et leurs contenus.

Le président par intérim de la Commission des Arbitres de Guinée, M. Aboubacar Mario Bangoura, a félicité les stagiaires pour leur performance et leur volonté de progresser. Il leur a souhaité un futur meilleur dans ce métier. La Commission des Arbitres a également félicité la ligue régionale et la CRA de

Conakry pour cette initiative.

La cérémonie de clôture du stage a été marquée par la remise des attestations de mérite aux stagiaires et aux membres de l'ancien bureau de la CRA. Les anciens arbitres fédéraux et membres de la CRA ont également été honorés pour leur travail.

Les anciens arbitres fédéraux et membres de la CRA ont ex-

primé leur satisfaction et leur fierté pour l'organisation et la réussite de ce stage. Ils ont félicité les jeunes stagiaires pour leur formation et ont encouragé la CRA à poursuivre son travail pour améliorer le niveau de l'arbitrage guinéen.

Mandjou Bangoura : « Je suis très content et fier de voir l'habillement de ces jeunes stagiaires. Car, l'arbitre est un monsieur. C'est un corps de respect qui doit être respecté par tout le monde. »

Mohamed Camara, ancien trésorier de la CRA, a déclaré : « Je félicite la CRA pour l'organisation et la réussite de ce stage. Je suis très content de l'honneur que la CRA nous a fait. » Sylla Sékou Yalany, ex-secrétaire de la CRA, a ajouté : « Je remercie la CRA de nous avoir invité à la cérémonie de clôture de ce stage. Je remercie ce nouveau bureau de faire de la CRA une académie. »

Lamine Soumah

CHAN 2024

La Guinée tombe devant l'Ouganda 3-0

Le Syli national de Guinée, après un service minimum assuré face au Mena du Niger, n'a pas pu enchaîner face aux Crânes de l'Ouganda dans le cadre de la deuxième journée des phases de groupe de la huitième édition du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN 2024).



Pour ce choc du groupe C au Mandela National Stadium, plein à craquer, avec les supporters ougandais qui ont massivement effectué le déplacement pour permettre à leur équipe de se ressaisir après leur défaite face à l'Algérie, les Crânes de l'Ouganda, poussés par leur public, ont battu le Syli de Guinée sur le score sans appel de trois buts à zéro.

L'équipe de Guinée était méconnaissable. Les joueurs de Souleymane Camara étaient dominés dans tous les compartiments du jeu. Cette domination ougandaise a porté fruit à la 31e minute, suite à un centre ougandais venu de la droite qui a trouvé Reagan Mpande, dossard 14, libre de tout marquage, qui a placé sa tête pour tromper Ousmane Camara, le gardien guinéen.

Après ce but, l'équipe guinéenne était dépassée par les événements, et la domination ougandaise était à outrance. Les Ougandais, poussés par leur public massivement venu pour la circonstance, ont maintenu leur pression. C'est sur ce score d'un but à zéro qu'ils ont quitté la première mi-temps.

Au retour des vestiaires, les Guinéens sont revenus avec une autre ambition : revenir au score ou faire mieux. Cela n'a été qu'un simple rêve, car contre toute attente, à la 60e minute, un penalty a été sifflé contre la Guinée et transformé par Allan Okelo. Ainsi, la situation s'est compliquée pour les poulains de Souleymane Camara.

Mais ce n'était pas fini, car les Crânes de l'Ouganda ont appuyé sur l'accélérateur en poussant les joueurs du Syli à sortir de leur zone de vérité. Et cela a porté fruit, car en toute fin de match, Ivan Ahimbisibwe a enfoncé l'équipe guinéenne en marquant un troisième but avec un contre qui lui a permis de se retrouver seul face à Ousmane Camara, le gardien guinéen, qui n'a fait que constater les dé-

gâts.

Enfin, trois buts à zéro pour les Crânes de l'Ouganda. Dans ce groupe C, tout est possible, car la première place du groupe est occupée par l'Algérie avec quatre points, suivie de l'Ouganda deuxième avec sept points, la Guinée troisième avec trois points, l'Afrique du Sud avec un point et le Niger avec zéro point.

Et le prochain match du Syli est prévu lundi 11 août 2025 face à l'Afrique du Sud au Mandela Stadium de Kampala à partir de 14 heures à Kampala et 17 heures à Conakry.

Le coach du Syli, Souleymane Camara, a déclaré : « Aujourd'hui, les Ougandais ont gagné devant leur public. Ils étaient plus déterminés, plus

motivés. Ils nous ont emmerdés du début à la fin. Je pense qu'à un moment donné, on a mis le pied sur le ballon. On a eu des occasions après les changements. C'était sûr. Aujourd'hui, l'adversaire était plus fort, donc il faut vite oublier la défaite. Mentalement, si on n'est pas prêt, ça va être encore autre chose. »

Il a ajouté : « Je pense que toutes les équipes ont fait presque une défaite, à part l'Afrique du

Sud et l'Algérie. Mais pour l'instant, ce n'est pas le moment de tenir un discours. C'est de rentrer à l'hôtel et de tirer la leçon. Revoir ceux qui n'ont pas marché. Nous avons flanché ce soir, mais on peut se réveiller dans deux jours. »

Il a conclu : « Malgré que c'est des jeunes. La première chose, j'assume quand il y a une défaite, c'est moi qui dois assumer. Je ne suis pas là pour blâmer mes joueurs. C'est irresponsable pour un coach. Quand ça ne va pas, tu acceptes. Pour l'instant, je ne suis pas là pour dire c'est tel joueur ou bien c'est toute l'équipe. Le premier responsable, c'est moi. »

Thierno Kalifatou Doumbouya
Envoyé spécial à Kampala

CHAN 2024

A Kampala, les autorités guinéennes appellent les supporters au civisme

En marge de la huitième édition du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN 2024) qui se tient à Kampala, une délégation guinéenne conduite par le consul honoraire de Guinée en Ouganda, Aboubacar Sidiki Kourouma, a rendu visite, jeudi 7 août 2025, aux compatriotes venus soutenir le Syli national local.

Cette tournée dans plusieurs hôtels de la capitale ougandaise visait à transmettre le message du Chef de l'État, le général Mamadi Doumbouya, et de son Premier ministre, Amadou Oury Bah. Objectif : s'enquérir des conditions d'hébergement des supporters guinéens et les inviter à faire preuve de maturité et de discipline, afin de préserver l'image du pays à l'étranger.

« C'est la première fois que nous

recevons un tel nombre de visiteurs venus directement de Guinée, parfois après un voyage de huit heures. Sous le leadership du Président de la République, nous sommes là pour protéger tous les Guinéens présents en Ouganda, au Kenya, en Somalie et en Tanzanie. Nous restons disponibles, même à trois heures du matin, pour répondre à vos besoins », a assuré le consul honoraire, tout en affichant sa confiance quant à la victoire du

Syli face à l'Ouganda.

De son côté, Fomba Damaro Camara, conseiller du Premier ministre chargé des Sports, de la Culture, de l'Artisanat, du Tourisme et de l'Hôtellerie, a exhorté les supporters à adopter une conduite exemplaire. « Quand il s'agit de la Guinée, nous devons être unis. Observez la neutralité, la discipline et gardez à l'esprit que vous représentez la nation. Kampala est une ville historique pour notre pays. En

1972, le Hafya FC y a prouvé que le football guinéen mérite le respect. Aujourd'hui, le Syli local doit montrer que ce respect est toujours d'actualité », a-t-il déclaré.

Le Syli national local poursuivra la compétition avec l'ambition de marquer les esprits et de hisser haut les couleurs nationales.

TKD, depuis Kampala, Ouganda pour Horoya

FOOTBALL

Détection de talents au niveau des U17

L'objectif est de mettre en place une sélection nationale au niveau des catégories cadettes. C'est une initiative de la nouvelle équipe dirigeante de la Fédération Guinéenne de Football, à travers sa direction technique et en collaboration avec les Ligues Régionales de Football et les Districts Préfectoraux.

L'opération, lancée le 5 août 2025, se déroule sur 4 sites : les terrains de Boké, Kindia, Mamou et Kankan. C'est un espoir nourri en perspective des phases éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations cadette et du Mondial cadet prévu en octobre prochain.

Ainsi, une immersion est engagée dans les 4 coins du pays pour dénicher des talents prometteurs en vue de constituer une base élargie de joueurs éligibles et compétitifs, capables de hisser haut le drapeau national.

Pour cette première journée, la Direction Technique Nationale (DTN) et ses techniciens, présents dans les sites des préfectures ciblées, ont entamé cette opération de

détection de talents le même jour. Les Ligues Régionales et les Districts Préfectoraux ont réussi à mobiliser les jeunes footballeurs des U17, grâce à la collaboration des clubs et des académies des centres de formation des chefs-lieux des régions. Les postulants doivent fournir des documents d'identité et des équipements propres et appropriés à la pratique du football.

Notons que cette opération de détection nationale devra s'élargir pour les prochaines étapes sur le grand Conakry, puis à Faranah, Labé et Nzérékoré, avant le regroupement pour la sélection nationale.

Maimouna Fria Bangoura